Politique de protection des donnees a caractere personnel

Identite du responsable du traitement

ALASA, SOCIETE NOTARIALE ScPRL est responsable des traitements effectues sur vos donnees a caractere personnel au sein de son Etude

Numero BCE: BE0568.566.587

Adresse: Rue du Marais, 10 6940 Barvaux-Durbuy

Identite du delegue a la protection des donnees

Le « departement DPO mutualise du Notariat » aupres de Privanot asbl a ete designe par le responsable des traitements en qualite de delegue a la protection des donnees

Numero BCE: 408.528.663

Adresse: rue de la Montagne, 30-34 a 1000 Bruxelles

Collecte et utilisation de donnees a caractere personnel

<u>Traitements</u> – En tant qu'officier public, pour l'accomplissement de ses activites, le Notaire est amene a collecter et a utiliser des donnees a caractere personnel vous concernant.

Les donnees a caractere personnel vous concernant sont soit collectees directement aupres de vous, soit issues de base de donnees officielles. En effet, du fait qu'il exerce une parcelle de l'autorite publique, le Notaire accede a diverses sources de donnees authentiques strictement encadreees par des legislations specifiques.

Donnees – Par « donnees a caractere personnel », l'on entend « toute information se rapportant a une personne physique identifiee ou identifiable directement ou indirectement, notamment par reference a un identifiant, tel qu'un nom, un numero d'identification, des donnees de localisation, un identifiant en ligne ». Il s'agit notamment de donnees d'identification (nom, prenom, etat civil, numero de registre national, date et lieu de naissance,...), de donnees de contact (adresse, numero de telephone,...), d'informations d'ordre economique et financier (donnees bancaires,...), de donnees relatives aux actes

La reproduction, totale ou partielle, de la presente politique de protection des donnees est interdite sauf accord prealable et explicite du DPO

passes en l'etude et de donnees relatives a la situation familiale, sociale, fiscale et autre que le notaire est tenu de recolter a votre sujet aupres des sources officielles et des administrations.

Finalites – Le Notaire recolte et traite des donnees a caractere personnel afin de garantir la securite juridique des transactions dont il assure l'authenticite ainsi que pour la gestion des dossiers qui lui sont confies.

Communication a des tiers de donnees a caractere personnel

Vos donnees a caractere personnel traitees par le Notaire sont susceptibles d'être <u>communiquees</u> a des tiers et, en particulier :

- aux partenaires legalement habilites tels que les <u>services publics</u> et les <u>institutions notariales</u> pour la conservation des copies d'actes et de leurs metadonnees dans le cadre de l'enregistrement electronique et pour l'inscription de vos donnees dans les registres centraux du notariat (p.ex. registre des contrats de mariage, registre des testaments, registre des contrats de mandat, registre des declarations relatives a la designation d'un administrateur ou d'une personne de confiance);
- a la <u>Federation Royale du Notariat belge asbl</u> en ce qui concerne les donnees relatives aux immeubles afin d'être enregistrees dans une base de donnees du notariat destinee a produire des statistiques et a permettre au Notaire d'evaluer la valeur des biens immobiliers lors de ses activites ;
- de maniere generale, a la <u>Federation Royale du Notariat belge asbl</u> pour être traitees a des fins statistiques et de recherches scientifiques ;
- aux autres notaires impliques dans votre dossier;
- aux <u>banques</u> concernees par votre dossier.

Ces donnees doivent être communiquees a ces differents tiers afin de permettre au Notaire de respecter les obligations legales auxquelles il est soumis et de gerer correctement votre dossier.

Protection des donnees a caractere personnel

Champ d'application – Les traitements de donnees a caractere personnel effectues par le Notaire sont soumis aux dispositions du Reglement (UE) 2016/679 du Parlement europeen et du Conseil du 27 avril 2016 intitule « Reglement general sur la protection des donnees ».

Cette reglementation concerne tant les donnees traitees electroniquement que celles contenues dans les dossiers et documents papiers que l'on retrouve dans l'Etude du Notaire, pour autant neanmoins que ces fichiers ou dossiers soient « structures selon des criteres determines ». Les donnees a caractere personnel contenues dans les dossiers electroniques et papiers, dans les testaments et dans les actes authentiques sont donc proteges par ledit Reglement.

Liceite – Les traitements de donnees a caractere personnel effectues par le Notaire sont consideres comme licites des lors qu'ils sont, dans la plupart des cas, necessaires au respect d'une obligation legale a laquelle il est soumis ou necessaires a l'execution d'une mission d'interêt public dont le notaire est investi.

Dans les autres cas, c'est le caractère necessaire du traitement dans le cadre de l'execution d'un contrat ou de mesures precontractuelles auxquels vous êtes partie qui constitue la base de liceite.

<u>Duree conservation</u> – En vertu du principe de limitation de conservation des donnees a caractere personnel, lesdites donnees ne peuvent être conservees que durant le temps necessaire a l'accomplissement de la finalite poursuivie et ce, en fonction des lois applicables au cas d'espece et des delais de prescription des actions reelles et personnelles.

Droits des personnes concernees – En vertu de cette reglementation, en tant que personne concernee par les traitements de donnees a caractere personnel effectues par le Notaire, vous disposez d'un droit a un traitement transparent de vos donnees, d'un droit a l'information et d'un droit d'acces.

Sous certaines conditions et dans des hypotheses strictement definies, vous disposez egalement d'un <u>droit de rectification</u> et <u>d'effacement</u> des donnees vous concernant ainsi que d'un <u>droit d'opposition</u> a leur utilisation et d'un droit a la limitation du traitement.

Vous pouvez exercer vos droits directement aupres du Notaire ou aupres du Delegue a la Protection des Donnees qu'il a designe (« departement DPO mutualise du Notariat » aupres de Privanot asbl, info@privanot.be.

Enfin, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectes conformement au Reglement, vous êtes habilite a introduire une reclamation aupres de l'Autorite de Contrôle (Autorite belge de protection des donnees, rue de la Presse, 35, a 1000 Bruxelles) ou a introduire un recours juridictionnel.

Pour toute question eventuelle, veuillez prendre contact avec le Delegue a la Protection des Donnees designe par le Notaire a l'adresse suivante : <u>info@privanot.be</u>.